PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-350 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 aout 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Claude a adopté le *Règlement numéro 2026-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses*.

L'objet de ce règlement est d'établir les règles de contrôle et de suivi budgétaires que tous les fonctionnaires et employés concernés de la municipalité doivent suivre ainsi que les règles de délégation d'autorisation de dépenser que le conseil décrète en vertu des premier et deuxième alinéa de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*.

Le *Règlement numéro 2026-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses* est disponible au bureau de la municipalité situé au 295, Route de l'Église, à Saint-Claude (Québec) J0B 2N0, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Claude, ce 13 AOUT 2026.

FRANCE LAVERTU
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de St-Claude, certifie par la présente avoir publié, en date du 2026, l'avis public d'entrée en vigueur du **RÈGLEMENT NUMERO 2026-350 DECRETANT LES REGLES DE CONTROLE ET DE SUIVI BUDGETAIRES ET DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DEPENSES** ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : bureau, bureau de poste et bibliothèque Irène-Duclos et sera publié dans l'info municipal de septembre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 aout 2026.

France Lavertu
Directrice générale et greffière-trésorière